

# COMMUNE DE CHATEAUNEUF

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 07 juin 2018 à 20 heures*

**Présent(e)s** : CARREL Henri - HUGONOT Christelle - BERTHET-RAMBAUD Sophie- MAUGIE Gilles- SCHAMME Capucine- FOURNIER Didier- CHOLAT Claude- MARTHELOT Vincent- FOUCAULT Izabel- MARTIN Thierry

**Absent(e)s** : NOVEL Denis- FOURNIER Viviane

**Secrétaire de séance** : MARTIN Thierry

### **1°) Maintien demande de subvention auprès du Conseil Départemental :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir auprès du Conseil Départemental la demande de subvention suivante : acquisition d'un tracteur de déneigement.

### **2°) Subventions aux associations :**

*Arrivée de Sophie Berthet-Rambaud*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations :

- Loisirs et pêche : 765 € -200 € (consommation électrique annuelle) : 565 €
- Chorale Castel neuves voix : 765 €
- Comité d'animation de Châteauneuf : 1 800 €
- Pupilles enseignement public : 200 €
- Délégation cantonale Education Nationale : 54 €
- Handisport : 100 €
- Donneurs de sang de la Combe de Savoie : 230 €
- Clique de Coise : 100 €
- Loisirs des fils d'argent de l'hôpital de St Pierre d'Albigny : 100 €
- Coopérative scolaire de Coise : 515 € (projet artistique 2018/2019)

Le Conseil Municipal se prononce également pour le versement d'une subvention de principe de 100 € pour les restos du Coeur au cours de l'année.

### **3°) Participation financière au festival Les Sons du Lac :**

Le Conseil Municipal, décide à 7 voix pour :

De régler pour un montant de 1 500 euros les factures liées aux spectacles programmés lors du festival Les sons du lac qui aura lieu à Châteauneuf les 5-6-7 juillet prochains ainsi que la consommation électrique. Ces factures seront réglées directement aux prestataires intervenants lors du festival.

### **4°) Tarif billets concert :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer comme suit les tarifs des billets pour le concert du 22 juillet 2018 :

- Billets adulte : 16 €
- Billets enfants moins de 18 ans : 6 €
- Billets adhérents : 12 €

### **5°) Convention de Co-réalisation avec Fêtes Musicales de Savoie :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au maire pour signer le contrat de co-réalisation avec les Fêtes Musicales de Savoie pour le concert qui aura lieu le 22 juillet 2018 à l'église.

#### **6°) Location terrains sans bail :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant des locations de terrains ne faisant pas l'objet d'un bail comme suit :

- Parcelle ZY16 (6a47) : RICHARD François : 7 €
- Parcelle ZP 7 (16a42) : JACQUIN Michel : 13 €
- Parcelle ZC 89 (13a50) : NOVEL Denis : 15 €
- Parcelle ZE 61(17a94) : NOVEL Denis : 11 €

#### **7°) Modification du périmètre Zone Natura 2000 :**

Le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable à la modification du périmètre de la Zone Natura 2000.

- Pour la modification du périmètre : 2 voix
- Contre la modification du périmètre : 1 voix
- Abstention : 7 voix

Fait à Châteauneuf, le 12 juin 2018  
Le Maire,  
Henri CARREL

